

Affilié à la FFVL sous le N°12832. Agrément jeunesse et sport sous le N°75S131

SIRET 448 294 991 00014 - APE 9312Z

JO du 14/06/1997 - page 363 - N° 19970024

Siège social :

51 rue du terme

24190 Neuvic

Président :

Franck Meyer

P : 06.72.60.67.96 – <mailto:franck.andre.meyer@gmail.com>

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE 2023 CDVL 24

Vendredi 27 JANVIER 2024

Présents : 5

Franck Meyer : Président CDVL Dordogne

Stéphane Bordas : Trésorier CDVL Dordogne

Stéphane Morvan : Membre du bureau CDVL Dordogne

Jean francois Aublanc : Membre Périgord périgord

Jean Phillippe Encarnacao : Licencié Périgord parapente

Absent (e) : 4

Vincent Meyre Président Lou Périgord noir boomerang club, bon de pouvoir

Alex ARLIE : Vice Président CDVL Dordogne ,bon de pouvoir

Florent Cassanova : Memmbre bureau CDVL Dordogne, bon pouvoir

Cecile Lesimple : Secretaire CDVL Dordogne,bon pouvoir

Excusés : 0

Le president rédige le PV AG 2023

Cette année l'AG du CDVL 24 s'est déroulé en presentiel à la maison des associations de Perigueux le 27 Janvier 2023

Le quorum étant atteint, l'assemblée commence à 17H20.

A l'ordre du jour :

- 1) Licences obligatoires actives pour être membres du bureau du CDVL
- 2) Chiffres des licences 2022 :
 - Diaporama du suivi des licences : chiffres 2022
 - Parapente 33831 licences
 - Boomerang 171, Cerf Volant 1683, Delta 612, kite 7107 licences
 - Pas donnée 2023 à jour site FFVL
- 3) Rappel sur l'accidentologie 2023
- 4) Rappel de la prise de licence FFVL et assurance à jour (biplace asso et pilote)
- 5) Bilan des actions et suivi budgétaire :

Actions effectuées pour CDVL 2023

Remise en état du site de Jor suite à détérioration mat Achat table Jor + achat balise Jor

Remise de manche à air sites 24

Repas payé par le CDVL aux membres présents pour l'entretien du site de Jor

Ouverture de secours avec Périgord parapente

Participation au frais pour transport révisions ailes

Balise piou piou donnée à Jean François Aublans pour le site de Coubjours

Abonnement parapente mag numérique

- 6) Election de nouveaux membres au bureau du CDVL 24

- 7) Actions 2024

- Participation aux frais des licences bi places asso avec le club Périgord parapente
- Aide formation sécurité
- Achat et renouvellement balise Aubas et autres balise (Coubjours ou autre...)
- Ouverture de secours
- Participation frais au transport des révisions ailes
- **Participation frais du club LOU PERIGORD NOIR BOOMERANG CLUB**
- **La nuit des icars films**
- Autre à voir en AG
- Ouverture nouveau site Ouest
- Discussion du bi place du club (droit de regard car le CDVL a participé au financement de l'équipement complet vente ou pas ?)
- **Abonnement parapente mag numérique**
<https://mozzportal.publishingcenter.net/parapente-mag/> **identifiant :**
franck.andre.meyer@gmail.com
MDP : Perigordparapente24

- 8) Bilan financier CDVL 24

-Solde Compte courant au 23 Janvier 2024 // 2213, 40 euros

-Solde Compte épargne livret A au 23 Janvier 2024 // 8773, 24 euros

- 9) Idées d'animations possibles:

- Proposer une **journée découverte** avec l'ensemble des activités de la FFVL pour rassembler tous les acteurs afin de faire découvrir le vol libre
- Proposer une journée cross avec les clubs voisins ou proposer une sortie club
- Proposer une journée bi place pour faire découvrir le vol libre
- Témoignage, échange, débats pour réaliser des actions au sein des clubs avec des temps limités et interactifs (15min maximum)
- Ouverture secours
- Nettoyage site Jor

Structure du CDVL

Suivant nos statuts l'existence du CDVL est possible si il y a deux clubs dans sa structure a savoir a ce jour Perigord parapente et Lou Périgord noir boomerang club

- Qualification des licenciés 2023 (Club Périgord Parapente et Lou Périgord Boomerang Club)

- Accompagnateur fédéral Parapente : 1 personne(s)
- Animateur fédéral Parapente : 1 personne(s)
- Brevet de pilote confirmé Delta Souple : 1 personne(s)
- Brevet de pilote confirmé Parapente : 8 personne(s)
- Brevet de pilote Delta Souple : 1 personne(s)
- Brevet de pilote initial Parapente : 7 personne(s)
- Brevet de pilote Parapente : 17 personne(s)
- Elève Treuil : 1 personne(s)
- Moniteur fédéral de vol libre option Parapente : 1 personne(s)
- Partie pratique du brevet de pilote initial Parapente : 1 personne(s)
- Partie théorique du brevet de pilote initial Parapente : 2 personne(s)
- Préformation Qualification Biplace - sans restriction Parapente : 3 personne(s)
- Qualification Biplace Paramoteur (qualification obligatoire) : 1 personne(s)
- Qualification Biplace Parapente : 8 personne(s)
- Qualification Biplace ULM (qualification obligatoire et assurance ULM) : 1 personne(s)
- Qualification devoir parapente Treuil : 1 personne(s)
- Qualification fixe parapente Treuil : 1 personne(s)
- Qualification Paramoteur (qualification obligatoire) : 3 personne(s)
- Qualification ULM (qualification obligatoire et assurance ULM) : 1 personne(s)
- Recyclage moniteur fédéral de vol libre option Parapente : 1 personne(s)
- Statut aspirant bi placeur Parapente : 1 personne(s)

- Assurances structure FFVL CDVL

https://intranet.ffvl.fr/attestation_assurance_stru_SAAM/849/0028155C/2024

-Affiliation et nombre de licenciés FFVL CDVL

https://intranet.ffvl.fr/attestation_nb_licencies/849/2023

Orgnisation au sein du bureau du CDVL :

Le president Franck Meyer rappelle qui est le seul a rediger l'ordre du jour et le bilan financier
Aucun des membres sont intéressés pour faire l'administratif et le bilan financier du CDVL `

Le president regrette cette decision qui a ce jour met en difficulté le fonctionnement normal d'un bureau
Il serait bien que les membres du CDVL prennent en compte cela

Site géré par CDVL Dordogne 24:

- Cot de Jor site Sud-est

Le CDVL Dordogne géré ce site

Le CDVL a remit une manche à air au décollage et à l'atterrissage

Nous rappelons que la repose au décollage est interdite

Nous rappelons que l'atterrissage est interdit sur la piste d'ULM et respecter l'atterrissage de secours

Se garer au parking de l'atterrissage officiel (panneau parking)

Des dégradations ont été signalées à la gendarmerie en 2023 (mat de la manche a air de tordue)

Un cadeau a été effectué à Mr Estardier pour l'atterrissage a jor

Actions effectuées en 2023 et projets pour 2024

En 2023, il a été délivrée 35 licences (31 en 2022) dans le département Dordogne
34 licences Homme et 1 licences Femme (Périgord Parapente et Lou Périgord
Noir Boomerang)

Licenciés 2023 Périgord parapente : 32

Licencié 2023 Lou Perigord Noir Boomerang Club : 3

Stages: Pas de financement

Vols Bi-place : Le CDVL a finance une partie des licences biplaces (50 euros /licencié) Sous
reserve de presence au club depuis 2 ans et d'avoir payé sa cotisation + licence a jour au
perigord parapente

Sécurité et secours: Le CDVL a organisé avec le Perigord parapente une journée pliage de
parachute de secours à Plazac

Subventions.: Le CDVL à reçu une subvention de la ligue de 400 euros

La subvention correspond au changement de la balise de la cot de jor

Site internet CDVL / Perigord parapente / Lou Périgord noir boomerang club :

Site web : <https://www.perigord-parapente.com>

Projets et vote des actions pour 2024 :

- Organisation de journées « voler mieux » avec l'aide de la FFVL si il y a assez des candidats.
- Projection film la nuit de la glisse en collaboration avec le Périgord parapente si des candidats peuvent l'organiser
- Dépose de dossier de demande de subvention après du CNDS et Conseil Générale de la Dordogne fait par Président CDVL
- Journée pliage de parachute de secours sur Tyrolienne à Argetat si un ou plusieurs candidats peuvent l'organiser
- Presence AG Ligue Nouvelle Aquitaine et presence AG FFVL en distentielle
- Proposition à Lou Perigord Noir Boomerang Club d'une Subvention par le CDVL.

Le president Vincent Meyre m'indique qu'il ne souhaite pas de subvention pour 2024 mais si une action se decide le CDVL lui apportera son soutien

- Aide à la formation : Financement d'une partie des stages a la sécurité, stage de formation SIV ou stage perf ou stage debutant 100 euros / licencié du CDVL à condition d'avoir une licence active au club Perigord parapente + cotisation club + CDVL + d'être depuis 2 ans au sein de la structure Périgord parapente (il faut que toutes les conditions soient requises)
 - Un pick nick sera prévu sur le site de la cot de Jor
 - Achat d'une balise Piou Piou pour Aubas avec le Perigord Parapente (en cours), la moitié du financement sera demandé au club Périgord parapente
 - Changement manches a air à la demande
 - Commande a la ligue de nouvelle manches a air pour les sites
 - Mise a disposition de drapeau pour organisation d'événement (drapeau chez le president du CDVL)
 - Cadeau aux propriétaires de la cot de jor atterissage et décollage + achat bouteilles champagne
- Vols Bi-place : Le CDVL et le Périgord parapente vont financés une partie de l'assurance des pilotes bi qui ont effectués gracieusement des baptêmes au public curieux de découvrir le vol en parapente en Vallée de la Vézère ou de la Dordogne avec leur bi place personnel 100 euros / licencié du CDVL (à condition d'avoir une licence active au club Perigord parapente + cotisation club + CDVL + d'être depuis 2 ans au sein de la structure Périgord parapente, il faut que toutes les conditions soient requises) **aux biplaceurs actifs.**

L'augmentation de la participation se justifie du vote au sein du CDVL de la vente du bi place qui a ce jour pose plus de probleme que de benefice, pilote qui le garde toute l'année, problematique pour recupérer le bi place, la revision de l'ensemble, le cout, le stockage etc....

Les pilotes qui ont les qualifications bi place ont tous pratiquement leur biplace sauf 1 pilote du club qui justement le garde toute l'année

Le CDVL ayant participé a l'achat du biplace pour le club recevra la moitié de la somme de 2500 euros si la vente est effectuée a ce prix

La vente sera prioritaire au adherents du club ayant leurs licences actives par tirage au sort

La vente peut se faire en groupage (plusieurs pilotes qui sont intéressés peuvent l'acheter)

Le rachat du bi-place peut se faire par le club Perigord parapente qui donnera la moitié de la somme au CDVL

Si pas de pilotes intéressés vente sur le bon coin ou autre site @

RAPPORT FINANCIER - Bilan 2023 – Prévisions pour 2024

Bilan financier du CDVL présenté par Franck Meyer

Le trésorier Mr Stephane Bordas n' a pas effectué de bilan financier du CDVL à ce jour

Solde Positif, bilan positif

La cotisation pour le CDVL reste à 2 euros pour 2024

Recettes	Bilan 2023	Previsions 2024
Cotisations des licenciés au CDVL	64 €	80,00 €
Conseil departmental	0 €	1000 €
FFVL	0,00 €	1000 €
Ligue Nouvelle Aquitaine	400,00 €	400,00 €
Divers interet, Dons, vente matériel	0,00 €	1250 €
TOTAL	464 €	3730,00 €

Dépenses	Bilan 2023	Prévision 2024
Banque CA	-25,20 €	-25,20 €
Formations (sécurité, théorique, aides individuelles)	-100 €	-1000,00 €
Frais de fonctionnement	-200 €	-200,00 €
Prevision achat balise transfert compte epargne	-782,90 €	0,00 €
Animation	0,00 €	-300,00 €
Matériel, achats divers et entretien site	-500 €	-500,00 €
Assurance	-110,00 €	-200,00 €
Excédent d'exercice 2023	0 €	Néant
TOTAL	-1718,10 €	-2225,20 €

Concernant les dépenses indiquées ci-avant, le president indique que nos seuls revenus sont les cotisations qui sont insuffisantes pour équilibrer les comptes, mais ces pertes sont assez minimales pour ne pas inquiéter l'avenir de notre association.

Néanmoins, nous ne pourrions pas engager de dépenses indispensables au bon fonctionnement du CDVL comme indiqués sur le prévisionnel de 2024 si nous n'obtenons pas de subventions. Le CDVL a mené à bien la quasi-totalité des actions prévues pour 2023

Nous remercions la ligue de vol libre d'Aquitaine FFVL de nous avoir donner une subvention de 400 euros pour l'achat de la nouvelle balise météo

- Le solde du compte courant au 27 janvier 2024 est de 2213,40 €
- Le solde du compte d'épargne au 03 JAN 2022 est 8773,24 €
- Action / part sociale au 03 JAN 2022 + 100 ,32 €
- CSL sociétaires AU 03 JAN 2022 + 10,34 €

1 chéquier a été remis à Stéphane Bordas Trésorier du CDVL Vote du bilan financier du CDVL: adopté à l'unanimité.

Election du comité directeur du CDVL

Le président rappelle que le CD comporte des postes à pourvoir

Le président rappelle qu'il serait judicieux d'avoir des membres de Lou Périgord Boomerang club au bureau directeur

Florent Casanova démissionne du poste de membre du CDVL, il n'est pas remplacé

Election du bureau du CDVL

Le trésorier Stéphane Bordas reste en poste

Le président Franck Meyer reste en poste

Le co président Alexandre Arlie reste en Poste

Le secrétaire est Cécile Lesimple reste en poste

Membre bureau Stéphane Morvan, reste en poste

Le comité directeur composé de 5 membres approuvé à l'unanimité.

Le nouveau bureau est composé comme suit

Nom	Club		Status
Franck Meyer	Périgord Parapente		President
Alexandre Arlie	Périgord Parapente		Co president
Stephane Bordas	Périgord Parapente		Trésorier
Cécile Le simple	Périgord Parapente		Secrétaire
Stéphane Morvan	Périgord Parapente		Comité directeur

Conclusion de la soirée

Le président lève la séance à 20H00 en remerciant les participants et fixe la prochaine réunion du comité directeur début Juin 2024

On rappelle que tout licenciés peut apporter ses idées et ses capacités de travail

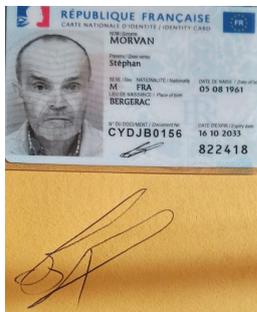
Franck Meyer
President



Stephane Bordas
Tresorier



Stephane Morvan
Comité directeur



Alexandre Arlie
Co-president



Cécile Le simple
Secrétaire



QU'EST-CE QUE LE VOL LIBRE ?

Le vol libre regroupe un ensemble de disciplines de pleine nature dont la spécificité est un contact étroit avec l'air ... et l'absence de moteur.

Le but commun à chacune est de se déplacer (ou de faire se déplacer un engin) dans l'air, en utilisant les forces naturelles importantes que développe la masse d'air, provenant du vent et de l'ascendance de l'air chaud.

Ces disciplines sont le « **deltaplane** » (et les ailes rigides), le « **parapente** », le « **cerf-volant** », les « **glisses aéro-tractées** » (kite), appelées aussi cerf-volant de traction, ainsi que le **boomerang**. Elles se pratiquent dans des clubs regroupés au sein de la Fédération Française de Vol Libre (FFVL), de ligues régionales et de comités départementaux.

Le vol libre est un sport sans équivalent : voler, le plus ancien rêve de l'homme n'en est plus un, il est devenu une passion !

- **Le deltaplane** est l'engin historique du vol libre. Le pilote, en position couchée, est suspendu sous une aile faite de tubes d'aluminium et de toile plastifiée. Il la dirige grâce au déplacement de son corps. La vitesse de vol va de 35 km/h à plus de 100 km/h, donnant de belles sensations de déplacement dans l'air et de liberté. Les ascendances thermiques rencontrées en chemin permettent de faire durer le vol ou de parcourir de grandes distances.
- **Le parapente** est un aéronef souple historiquement dérivé du parachute. Mais on ne "saute" pas en parapente : on décolle d'une pente et l'on part pour un vol de plaisir, de durée ou de distance. Tout le matériel tient dans un sac à dos. Les progrès ont été extraordinaires en 20 ans, aussi bien en performances qu'en sécurité. La plage de vitesse va de 25 à 70 km/h
- **Le cerf-volant**, discipline très ancienne, permet de faire évoluer dans les airs des engins de toutes formes et conceptions (mono fil, 2 fils, 4 fils), et pour toutes sortes de sports : contemplatif, figures en individuel et en équipe, vitesse, combattant..., et même en gymnase. Il est parfois associé à des actions éducatives auprès des plus jeunes (développer la « culture de l'air »)
- **Les glisses aéro-tractées (kite)** regroupent toutes les activités de cerf-volant de traction, sur terre (planche à roulettes ou buggy), sur l'eau (planche ou catamaran) et sur neige (ski ou planche). En compétition, on pratique principalement les épreuves de figures (sauts) et de régates longue distance
- **Le boomerang** concerne les activités de conception, fabrication, décoration et lancer d'engins destinés à évoluer dans l'air et revenir vers le lanceur. Les compétitions sont basées sur la précision, l'adresse, la distance, la vitesse, la gestuelle, etc.